



BIP VISIO

Un dispositif de la gamme
de téléassistance Bip Tranquille

Des solutions adaptées à chaque situation



Pour qui :

personnes en perte
d'autonomie à
domicile

Composition :

Bip classique
(transmetteur et bouton
d'alerte) + caméras se
déclenchant en cas
d'alerte

Utilisation :

à domicile

Mes revenus, mon tarif

	Revenu annuel de référence*	Abonnement mensuel	Crédit d'impôt de 50% déduit**
A	de 0 à 7 500 €	38,00 €	19,00 €
B	de 7 501 à 12 000 €	42,00 €	21,00 €
C	au-dessus de 12 000 €	45,00 €	22,50 €

*sur la base de l'avis d'imposition : revenu annuel de référence = revenu fiscal de référence/nombre de parts

Frais de mise en route : **49 €**

Services et options complémentaires

Société d'intervention en complément ou en cas d'absence du réseau de proches : option disponible courant de l'année.



Lunettes d'appel et de détection de chutes brutales
12 €/mois



Détecteur de fumée connecté à la centrale
45 €/unité



Bouton d'appel supplémentaire
3 €/mois



Coffre à clés
35 €/unité



Bracelet détecteur de chutes brutales
5 €/mois



Interphonie
10 €/mois



Caméra Visio supplémentaire
5 €/mois

Nous contacter

02 38 44 69 63

biptranquille.loiret@abrapa.asso.fr

Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100 € TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.

**Si vous êtes domicilié en France, vous pouvez bénéficier, sous conditions, d'un crédit d'impôt conformément à l'art. 199 sexdecies du Code Général des Impôts.

TVA non applicable (Article 293B de code Général des Impôts).